

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corninbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 70.*

Rapport annuel 2009**CONSEIL DE LA MAGISTRATURE**

Studer Theo (PDC/CVP, LA), rapporteur. Wir behandeln nun den zweiten Jahresbericht des Justizrates. Die Justizkommission hat sich an ihrer Sitzung vom 5. Mai 2010 mit dem Jahresbericht eingehend auseinandergesetzt. An dieser Sitzung haben auch die Präsidentin und die juristische Sekretärin des Justizrates teilgenommen. Dabei konnten sämtliche Fragen der Justizkommission beantwortet werden und es wurden zusätzliche Informationen geliefert. Im Einzelnen hält die Justizkommission Folgendes fest:

1. Der Jahresbericht ist bezüglich Inhalt und Darstellung ausgezeichnet. Er vermittelt ein umfassendes Bild über die Tätigkeit des Justizrates und über das Funktionieren der Justiz in unserem Kanton.
2. Der Justizrat hat eine immense Arbeit geleistet. Er hat sich zu 18 Plenarsitzungen und zu zahlreichen Sitzungen von Kommissionen und Arbeitsgruppen getroffen. Hinzu kommen Inspektionen von Gerichten.
3. Der Justizrat hat seine Aufgabe als Aufsichtsorgan über das Justizwesen auftragsgemäss wahrgenommen. Er hat sich insbesondere mit Schwachstellen intensiv auseinandergesetzt.
4. Es darf festgehalten werden, dass das Justizwesen unseres Kantons gut funktioniert. Es bestehen aber doch einige Sorgenkinder. Dazu gehört die Sozialversicherungskammer des Kantonsgerichts. Zwar konnten die Rückstände zum Teil abgebaut werden. Es dauert aber immer noch gut zwei Jahre, bis auf eine

Beschwerde ein Urteil folgt. Offenbar ist diese Kammer schon seit langer Zeit personell unterdotiert. Die Justizkommission ersucht Sie, dringend die entsprechenden, für diese Session vorgesehenen Wahlen von Richtern der Sozialversicherungskammern vorzunehmen – morgen, offenbar.

Ebenfalls noch nicht zufriedenstellend ist die Situation am Bezirksgericht des Greyerzbezirks. Es ist zu hoffen, dass die im Bericht des Justizrates genannten Massnahmen greifen. Es stellt sich aber doch die Frage, ob das Gericht nicht immer noch personell unterdotiert ist. Des Weiteren sollte auch das Hauptproblem betreffend Gerichtssaal gelöst werden. Erfreulich ist, dass die Rückstände am Bezirksgericht der Broye abgearbeitet worden sind.

5. Die Justizkommission teilt die Ansicht des Justizrates, dass die Auswirkungen der neuen Prozessordnungen auf die Belastungen der Gerichte genau verfolgt werden müssen.

6. Zum Schluss sei dem Justizrat und den Richterinnen und Richtern und deren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für ihren Einsatz für eine gut funktionierende Justiz in unserem Kanton gedankt.

Die Justizkommission beantragt, vom Jahresbericht des Justizrates gemäss Art. 151, Absatz 2 des Grossratsgesetzes Kenntnis zu nehmen.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je remercie M. le Président pour ses paroles très positives ainsi que les membres de la Commission de justice pour l'accueil qu'ils ont fait au rapport du Conseil de la magistrature.

Le Conseil de la magistrature a consacré beaucoup d'attention aux autorités judiciaires en 2009. Sur nos tâches, je ferai juste quelques commentaires puisque vous avez le rapport sous les yeux. Je dirai que pour les élections, qui sont la première de ses tâches, le Conseil de la magistrature a préavisé 46 élections et 57 réélections. Les procédures montrent leur efficacité. Le Conseil entend tous les candidats à une élection à un poste professionnel; les réélections ne sont pas soumises à une mise au concours, seul l'avis de l'autorité concernée est requis.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, de suivre, lors des élections, les préavis du Conseil de la magistrature.

En ce qui concerne la deuxième tâche, la surveillance administrative, le Conseil de la magistrature a procédé lui-même à l'inspection de quinze autorités. Il a délégué, comme le permet la Constitution, au Tribunal cantonal la surveillance des autres autorités. Pour certaines autorités, il a dû procéder à une inspection intermédiaire. Il s'agit du tribunal d'arrondissement de la Broye, de la justice de paix de la Gruyère, du tribunal d'arrondissement de la Gruyère, du tribunal d'arrondissement de la Sarine et de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal.

Bonne nouvelle pour le tribunal d'arrondissement de la Broye et la justice de paix de la Gruyère: ils ont résolu leurs problème ou sont en voie de les résoudre, entre autres grâce à votre soutien, puisqu'un équiva-

lent plein-temps a été attribué à l'ensemble des justices de paix.

Le tribunal de la Gruyère a déjà reçu un demi-poste de président en juillet 2008 et de greffier en 2009. Le Conseil de la magistrature a en outre demandé au président L'Homme de se charger de quatre affaires qui restaient de M. Sansonnens.

Au tribunal de la Sarine, le retard est manifeste et le Conseil de la magistrature va suivre l'évolution. Vous savez – vous avez peut-être pu le lire dans le rapport ou dans la presse – que M. Rentsch, le président de la Singine, a été d'accord de continuer à travailler pendant une année auprès de ce tribunal.

Ensuite, le Conseil de la magistrature est aussi intervenu pour que la greffière du tribunal pénal économique reste à son poste et, dès la fin de cette année, chaque président disposera de 150% de greffier.

Pour la Cour des assurances sociales, je vous propose d'en discuter demain puisque des élections auront lieu pour ce site.

En ce qui concerne les surveillances disciplinaires, je me permettrai juste de faire une remarque concernant l'affaire qui a suscité l'intervention notre collègue, M. Duc. Je tiens à dire que je ne partage pas les griefs qu'il vient d'émettre. Vous avez reçu une réponse très circonstanciée. Je tiens à dire que la transparence a été respectée par les autorités, tant judiciaires puisque la décision du Tribunal cantonal a été diffusée sur son site et les décisions prises par le Conseil de la magistrature étaient aussi publiques puisqu'elles ont aussi paru sur

le site. Non, M. Duc, il n'y a pas d'intouchables! Tout le monde est soumis à la même loi et aux mêmes tribunaux! D'ailleurs, c'était un reproche que l'on faisait à la justice fribourgeoise d'avoir des tribunaux spéciaux pour la police. Maintenant, tout le monde a les mêmes tribunaux et je rappellerai que c'est grâce à un recours du Ministère public que le Tribunal cantonal a été saisi de l'affaire et qu'il a admis le recours en demandant au juge d'instruction de faire un complément d'enquête et de procéder à une audition contradictoire; ceci vous avez aussi pu le lire. Donc, dans cette affaire, je trouve justement que la justice a très bien fonctionné.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

- La séance est levée à 16 h 45.

La Présidente:

Solange Berset

Les Secrétaires:

Mireille Hayoz, *secrétaire générale*

Marie-Claude Clerc, *secrétaire parlementaire*
